

PROFIL

L'Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (ENSSIB)*

Carte d'identité

Origine

L'Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (ENSSIB) a été créée en 1992. Elle a succédé à l'Ecole nationale supérieure des bibliothèques (ENSB), fondée en 1963 et décentralisée en 1974 à Villeurbanne, sur le campus universitaire de la Doua.

L'ENSSIB est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel. L'Ecole a des missions élargies : à la formation professionnelle des futurs conservateurs s'ajoutent des missions d'enseignement et de recherche dans un domaine étendu à l'information scientifique et technique.

La création de l'ENSSIB a accompagné une restructuration des corps des personnels des bibliothèques. La catégorie A comporte désormais, outre le corps des conservateurs et celui des conservateurs généraux, un corps des bibliothécaires. Les emplois supérieurs ont été fortement revalorisés. Simultanément, ont été créés l'Institut de formation des bibliothécaires (IFB) et l'Ecole nationale du Patrimoine.

L'ENSSIB et l'Ecole du patrimoine sont écoles d'application de l'Ecole des Chartes.

Les formations proposées

L'ENSSIB a été amenée à diversifier les formations qu'elle offre :

- le DCB (Diplôme de conservateur de bibliothèque) réservé aux conservateurs stagiaires ;
 - le DESSID (Diplôme d'études supérieures spécialisées en informatique documentaire), en cohabilitation avec Lyon I ;
 - le DEA en Sciences de l'information et de la communication, en cohabilitation avec Lyon II et Lyon III ;
 - le DPSSIB (Diplôme professionnel supérieur en Sciences de l'information et des bibliothèques), diplôme d'université à destination d'étudiants étrangers.
- L'Ecole propose des stages en formation continue.

L'ENSSIB en chiffres

En 1994-1995, année de référence pour les données chiffrées de l'évaluation, l'ENSSIB comptait :

- 227 inscrits (dont 151 conservateurs stagiaires) ;
- 20 emplois des bibliothèques (dont 8 conservateurs) ;
- 8 emplois d'enseignants-chercheurs (tous relevant de la 71ème section du CNU, Sciences de l'information et de la communication) ;
- 32 emplois d'IATOS.

L'évaluation de l'ENSSIB par le CNE a été entreprise en même temps que l'évaluation de 7 autres établissements d'enseignement supérieur lyonnais. Le CNE avait déjà évalué l'Ecole des Chartes et la discipline «Sciences de l'information et de la communication».

Cette évaluation a eu lieu dans une période où les bibliothèques connaissent et vont connaître des bouleversements considérables. Elle a mis en lumière les difficultés importantes de cette école appelée à jouer un rôle majeur dans un domaine capital pour l'enseignement supérieur.

Les limites de la formation

Un recrutement très sélectif

Pour les conservateurs, il existe un concours externe et un concours interne. L'accroissement continu du nombre d'inscrits au concours externe rend la sélection de plus en plus sévère. En outre, le niveau de recrutement tend à s'élever : la proportion d'élèves ayant le niveau bac + 4 et au-delà augmente.

Parmi les candidats, on observe une sur-représentation des littéraires au détriment des scientifiques. Cela a pour inconvénient de ne pas préparer suffisamment de conservateurs capables de diriger des établissements scientifiques de qualité.

La composition du jury de concours est marquée par la prédominance des conservateurs de bibliothèques universitaires. Or, pour un concours généraliste de haut niveau, les universitaires devraient être plus largement sollicités.

Les dysfonctionnements du DCB

Le DCB a fait l'objet de critiques sévères émanant des élèves, du monde professionnel et des autorités. On s'interroge sur la valeur ajoutée de l'Ecole. Celle-ci semble trop fermée au milieu professionnel comme aux disciplines universitaires. Mais on peut rendre hommage à la décision de la direction et des Conseils d'avoir fait procéder à l'évaluation du diplôme. Le rapport de la Commission présidée par M. Pierre Botineau a mis en évidence des dysfonctionnements graves.

L'émiettement de la formation s'explique, en partie, par le nombre excessif d'intervenants.

Le poids de l'informatique est trop important. Il faut restructurer la formation autour de domaines fondamentaux.

L'articulation des stages avec la formation, qui devrait être centrale, se révèle mauvaise.

Le calendrier de la formation pose problème. Les élèves issus du concours externe ou interne ne commencent pas leur année au même moment que les élèves chartistes. Le stage d'études ne doit pas continuer de prendre place pendant l'été.

Le programme de formation n'est pas assez modulable.

La pédagogie doit s'adapter aux élèves, très formés sur le plan universitaire ou ayant acquis une véritable expérience professionnelle.

Pour remédier à ces dysfonctionnements, la réforme du DCB est en cours.

Une formation diversifiée

Le DESS d'Information documentaire va dans le sens du développement des nouvelles technologies. Ce diplôme est bien implanté dans la région.

Le Diplôme professionnel supérieur en sciences de l'information et des bibliothèques, organisé en partenariat avec la Commission française pour l'UNESCO, est une formation qui donne satisfaction aux étudiants étrangers.

La formation continue démarre tout juste.

Une recherche encore jeune

L'ENSSIB compte une équipe de recherche, qui est équipe d'accueil : le Centre d'études et de recherches en sciences de l'information (le CERSI). On peut craindre que la recherche conduite à l'ENSSIB soit trop peu orientée sur les principaux courants du monde professionnel. Mais la direction a entrepris d'élargir les orientations de la recherche.

Les faiblesses de l'Ecole

Un gouvernement réorganisé

L'organisation était assez floue et informelle jusqu'à l'introduction, en 1996, d'un organigramme nominatif. Cette restructuration résulte d'une volonté de clarifier la répartition des responsabili-

tés et compétences, et d'introduire une vision globale structurée de la formation et de la gestion.

Trop peu de mobilité

L'Ecole a été très bien dotée en postes. Les principales difficultés dans la gestion du personnel proviennent de la diversité des statuts et du fait que l'Ecole n'a pas la maîtrise de son recrutement.

Il n'y a pas de diversité disciplinaire. Les enseignants-chercheurs ont tous été recrutés dans la 71ème section du CNU. La mobilité des conservateurs qui enseignent à l'Ecole est très faible.

Des locaux étroits

Les locaux ont bénéficié d'une rénovation et d'aménagements ingénieux. Toutefois l'immeuble est trop exigü.

La bibliothèque, si fondamentale dans cette école, éclate dans ses locaux.

L'Ecole prévoit donc la construction d'une nouvelle aile.

Une bibliothèque peu innovante

Elle se présente comme la bibliothèque française la plus représentative dans le domaine des Sciences de l'information et de la communication avec la bibliothèque de l'INIST. Il ne semble pas qu'elle ait un rôle précurseur en matière d'applications électroniques - ce qui reflète l'insuffisance de la recherche en ce domaine à l'Ecole.

Une école repliée sur elle-même

Un effort récent a été fait dans le domaine de la communication externe, mais en interne, la situation doit encore être améliorée, en particulier avec les étudiants.

L'Ecole est très isolée des autres institutions lyonnaises. Les relations avec les bibliothèques lyonnaises sont insuffisantes. Avec les universités, il y a très peu d'échanges : l'ENSSIB n'a pas vraiment d'ouverture scientifique sur les établissements lyonnais.

Avec les écoles participant à la formation des conservateurs, les relations sont inégales. Si

l'Ecole des Chartes semble favorable à une concertation, l'Ecole du Patrimoine, en revanche, n'a aucune relation avec l'ENSSIB.

Avec l'IFB, l'ENSSIB entretient des relations régulières, mais la coexistence de deux établissements sur le même site n'est pas justifiée. Il faudra, tôt ou tard, envisager l'intégration de l'IFB à l'ENSSIB.

Recommandations

Les recommandations formulées par le Comité visent à soutenir l'ENSSIB dans sa volonté de restructuration et de réforme pour corriger d'évidentes faiblesses et assumer ses responsabilités d'école nationale supérieure. Mais le CNE estime que l'entreprise dépasse l'aptitude de l'Ecole à se réformer elle-même et souhaite que les autorités de tutelle soient pleinement conscientes de l'enjeu. La réflexion du Comité porte sur :

La formation des conservateurs. Il est maintenant urgent de passer à la mise en oeuvre de la réforme du DCB. L'Ecole devra être très vigilante sur deux points essentiels :

- ne pas dissocier formation professionnelle et formation scientifique, à et par la recherche,
- bien distinguer ce qui relève de la formation initiale et de la formation continue.

Le recrutement des conservateurs. Il devrait être élargi, en particulier à des scientifiques. La composition du jury doit être corrigée pour éviter toute dérive corporatiste, et la participation des universitaires devrait être accrue.

Les autres formations offertes en complément du DCB. L'ENSSIB devrait veiller à :

- se situer par rapport aux formations dispensées dans les mêmes domaines par les universités et d'autres écoles;
- profiter des cohabilitations pour développer des relations avec les universités lyonnaises partenaires ;
- développer une formation continue spécifiquement conçue pour les conservateurs et revoir la distribution des activités de formation continue entre IFB et ENSSIB.

Le corps enseignant. Pour améliorer la qualité scientifique de l'ENSSIB, il est indispensable de renforcer la mobilité et l'ouverture du corps enseignant, composé d'universitaires et de conservateurs.

Concernant les **enseignants-chercheurs**, l'école devrait :

- demander la transformation de l'emploi de maître de conférences, actuellement vacant, en emploi de professeur. Il est essentiel que le Ministère accorde cette transformation ;
- diversifier le rattachement des emplois à d'autres sections du CNU (essentiellement Histoire, Sociologie, Sciences politiques) et veiller à la qualité de la composition de la commission de spécialistes.

Les conservateurs doivent être un lien privilégié entre l'Ecole et le terrain. L'Ecole devrait :

- avoir une exigence de mobilité ;
- adopter aussi pour exigence que tous les conservateurs participent aux activités d'enseignement et de recherche ;
- recruter de préférence des conservateurs qui ont fait preuve d'innovation dans leurs fonctions antérieures.

Enfin, concernant les **intervenants extérieurs**, l'ENSSIB devrait définir une politique plus rigoureuse.

La démarche de contractualisation avec le ministère de tutelle. Elle n'a pas encore abouti. Il conviendrait que, sur la base d'un projet réactualisé, la négociation du contrat soit réalisée sans plus tarder.

L'existence d'un ensemble interdépendant.

L'ENSSIB a besoin d'appuis, scientifiques et professionnels. Elle a tout intérêt à se rapprocher de l'Ecole des Chartes et de l'Ecole du Patrimoine, ainsi que de la Bibliothèque nationale de France, mais aussi des structures universitaires ou d'écoles qui travaillent dans les mêmes domaines. Faut-il aller jusqu'au rapprochement géographique - et donc à une installation de l'ENSSIB dans la capitale ? Doit-on envisager la réunion structurelle des institutions qui participent à la formation (initiale et continue) de tous les conservateurs ?

En tout cas, il est absolument nécessaire pour l'ENSSIB, comme pour l'Ecole des Chartes et l'Ecole du Patrimoine, qu'une étude prévisionnelle des emplois et des recrutements nécessaires soit diligentée par les autorités compétentes au sein des ministères chargés de l'Enseignement supérieur, de la Culture et de la Fonction publique territoriale.

La réponse du Directeur de l'Ecole figure dans le rapport d'évaluation du CNE en page 57

Ce rapport d'évaluation est consultable
sur le site Internet du CNE
<http://www-cne.mesr.fr>

Pour les données chiffrées et leur actualisation,
se reporter au site Internet de l'ENSSIB
<http://www.enssib.fr/>

Directeur de la publication : André Staropoli / Conception-rédaction : Carole Granié
Edition-diffusion : Francine Sarrazin

43 rue de la Procession 75015 Paris
Service de Documentation : (33) 01-40-65-62-49
Télécopie : (33) 01-40-65-63-94